
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier RABA – Mercredi 5 octobre 2022

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Salem Erchouk**, adjoint de quartier, président du Conseil communal IV, en charge de la cohésion sociale, des politiques de prévention et de la politique de la Ville
- **Stéphane Delgado**, conseiller municipal délégué à la Ville numérique et à l'informatique, élu du secteur
- **Mathieu Joyon**, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- **Emmanuel Richard**, Commissaire divisionnaire de la Police nationale, chef de la division Ouest

❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence & Stationnement
- ✓ Police municipale & Médiation
- ✓ Cohésion sociale et territoriale
- ✓ Voirie
- ✓ Cabinet du Maire

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques Parlons Ville, Parlons Vie, tous les mois, dans chacun des 13 quartiers de la Ville. Pour cette nouvelle saison, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Raba dans la toute nouvelle maison municipale, un nouvel équipement situé en plein cœur de quartier. Un lieu ayant vocation à favoriser le lien social et à améliorer le cadre de vie des habitants, notamment à travers l'organisation de ces réunions de proximité.

M. le Maire présente les personnes à la tribune et rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir la proximité avec les habitants.

M. le Maire indique qu'une dizaine de riverains a envoyé leur questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Plus d'une vingtaine d'observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants. Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format quatre

pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte-rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la Ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie ;
- Projets à l'échelle de la Ville et du quartier ;
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous* ;
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités.

M. le Maire met enfin l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une prise en charge plus rapide des demandes de la part des administrés. Sur les 12 derniers mois, Allo Talence a recensé 69 signalements dans le quartier Raba, pour 97 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers les forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un Plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonnera sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

M. le Maire informe que les actions menées dans le cadre de ce plan seront détaillées à l'issue de l'intervention du nouveau chef de la Division Ouest, Emmanuel Richard.

Le Commissaire divisionnaire, Emmanuel Richard, est arrivé en avril 2022 à la tête de la Division Ouest, qui comprend les communes de Talence mais aussi Pessac, Mérignac, Eysines, Le Haillan et Gradignan.

Il précise que les deux principaux commissariats, en termes de personnel en tenue, sont basés à Mérignac et à Pessac. Le commissariat de Talence concentre quant à lui principalement l'activité judiciaire de la Division Ouest.

Le Commissaire affirme que l'une des priorités est de renforcer la présence des policiers sur le terrain. À cet effet, la nouvelle réorganisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) a permis à la Division Ouest de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre 2021, cette réforme s'est traduite par l'arrivée

d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre d'agents de police secours sur la division au quotidien.

Pour corroborer ses propos, il revient sur l'opération qui a récemment eu lieu dans le quartier, le 21 septembre dernier, et qui a mobilisé une trentaine de policiers au bas d'une des tours de Raba. À la suite de cette intervention, deux individus (un guetteur et un dealleur) ont été placés en garde à vue puis écroués.

Le Commissaire Emmanuel Richard revient sur les statistiques plutôt encourageantes dans le quartier avec notamment une diminution de 7 % des atteintes à l'intégrité physique, ou encore une baisse de 20 % des atteintes aux biens, alors que ces chiffres augmentent dans les autres territoires de la Division Ouest et partout en France. Le Commissaire alerte sur l'augmentation des mineurs mis en cause pour des faits de délinquance, avec une part de 38 % à Talence. Si les cambriolages ont baissé de 3 %, à l'instar des vols roulottes qui ont fortement diminué de 63 %, les vols à la tire et les dégradations restent quant à eux relativement stables.

Le Commissaire met enfin l'accent sur les actions menées par les forces de l'ordre en matière de contrôle routier ou encore pour lutter contre les rodéos urbains.

M. le Maire précise également que, dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un délégué à la cohésion population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

Salem Erchouk, adjoint au Maire en charge des politiques de Prévention, présente le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs ;
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

Il rappelle également le rôle prépondérant du service de Cohésion sociale et territoriale ainsi que l'importance des subventions municipales attribuées aux associations locales. Il précise par ailleurs que la maison municipale de Raba recevra des permanences quotidiennes en matière de médiation sociale, dès son ouverture le lundi 10 octobre 2022.

Mathieu Joyon, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise

qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.

- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

Mathieu Joyon évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier, depuis le début de l'année 2022, avec principalement 88 interventions et 55 verbalisations pour stationnement abusif ou gênant. Il revient également sur le rôle de la Brigade anti-incivilités et de la Brigade d'occupation du domaine public qui luttent au quotidien contre les atteintes au cadre de vie et à l'environnement. Ces brigades interviennent notamment pour des problèmes liés aux dépôts sauvages, à la gestion des bacs poubelle ou des demandes d'élagage, ainsi que pour contrôler les chantiers sur le domaine public.

M. le Maire précise que les patrouilles de la brigade de nuit de la Police municipale s'étendent jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi, depuis le début du mois de mai. Une large couverture que seules les communes de Talence et Bordeaux assurent sur le territoire métropolitain.

Le Commissaire rappelle l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter la politique de lutte contre la délinquance. Il invite notamment les habitants à effectuer leur plainte en ligne sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Un habitant demande si les contrôles routiers font partie des prérogatives de la Police municipale.

M. le Maire assure que la Police municipale réalise régulièrement des contrôles routiers, mais elle n'a cependant pas de pouvoir judiciaire pour mener des enquêtes sur d'éventuels contrevenants.

Une habitante s'interroge sur la baisse de la délinquance dans le quartier, au vu des chiffres présentés par le Commissaire, et se demande si cela n'est pas dû à l'arrivée d'une nouvelle population avec les constructions récentes. Le Commissaire Emmanuel Richard précise qu'il n'y a pas de lien car les dépôts de plainte diminuent en même temps que la population augmente, il ne s'agit pas là d'un ratio.

Un riverain se plaint de ne pas avoir été pris au sérieux lors de son accueil au commissariat de Talence. Le Commissaire Emmanuel Richard propose à l'intéressé d'interpeller le major Rousse, lors de l'une de ses permanences, pour comprendre les circonstances de cet accueil et faire remonter des dysfonctionnements si nécessaire.

Plus tard dans la réunion, une habitante s'interroge sur le rôle des médiateurs, car elle a perçu l'un d'entre eux s'asseoir avec des jeunes qui fumaient, alors que les riverains demandaient leur départ des lieux. Salem Erchouk assure que le rôle de médiateur n'est pas si simple, il se construit sur le long terme et nécessite une relation de confiance. L'action des médiateurs n'est donc pas toujours bien visible auprès des riverains, du fait de sa complexité.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Question sur l'implantation de fast-food ayant entraîné l'apparition d'une population non-respectueuse et des dealers présents sur les trottoirs à la vue de tous.

Plusieurs opérations de contrôle ont été menées par la ville, avec le concours de la Police nationale, concernant les enseignes de junk-food notamment :

- le 12 avril dernier, trois commerces ont été contrôlés et plusieurs infractions relatives au nettoyage, à l'entretien des locaux poubelles et à l'hygiène ont été relevées ;
- le 14 juin dernier, de nouveaux contrôles d'hygiène et de travail dissimulé ont été menés avec des courriers de mise en demeure dressés par l'inspecteur d'hygiène de Bordeaux Métropole ;
- une opération spécifique est prévue concernant les enseignes publicitaires.

Parallèlement, le service voirie et la brigade anti-incivilités ont augmenté leurs fréquences de passage dans le secteur. Concernant les rassemblements, la Direction Sécurité de la Ville fournit de nombreux renseignements à la cellule de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS33) et à la brigade anti-stups de la division Ouest pour interpellier les individus rassemblés devant les enseignes situées sur le cours de la Libération.

Malgré les contrôles de la Brigade anticriminalité, il n'y a pas systématiquement de saisine de produits stupéfiants suffisants pour des mises sous écrou. La Police municipale reste toujours présente à la demande des commerçants ou des riverains pour sécuriser la voie publique, mais il est légalement impossible d'empêcher les rassemblements si aucun délit n'est constaté. La réponse se trouve dans la présence de proximité continue des effectifs et dans l'appropriation positive des commerces par les clients, en vue de décourager les rassemblements.

Question sur les nombreuses intrusions, de jour comme de nuit, dans la résidence Parc du Petit Prince. Les intrus terrorisent les résidents pour se baigner dans la piscine de la résidence. Ils sont irrespectueux, agressifs et détériorent le matériel de la résidence comme le mobilier urbain à l'extérieur de celle-ci.

Avec le renforcement des effectifs de la Police municipale en 2022, la nouvelle doctrine d'intervention est de privilégier l'ilotage et la présence policière sur la voie publique, mais aussi de faciliter les conditions d'intervention dans les domaines privatifs. Un programme d'obtention de réquisition de la part des bailleurs et des syndic gestionnaires de résidence est d'ailleurs en cours pour intervenir de manière préventive ou en cas d'urgence dans les parkings, parcs et autres parties privatives communes des résidences.

C'est le cas en l'occurrence pour la résidence du parc du petit Prince, où depuis mai 2022, 14 interventions ont été réalisées pour des intrusions dans la résidence et la piscine privée.

Il y a donc un activisme fort de la Police municipale pour réguler les intrusions exogènes, même si cela n'exonère en aucun cas le syndic gestionnaire de mettre en place une meilleure sécurisation des accès pour éviter les intrusions de ce type, ou de faire appel à un gardiennage privé comme cela a été le cas cet été.

Question sur l'insécurité au niveau de la tour C de Raba.

La Ville produit un effort collectif et partenarial pour réinvestir le secteur et améliorer le vivre-ensemble. Une présence policière forte et continue a été mise en place, dans un premier temps au niveau des bâtiments. Un binôme de médiateur est également investi, expressément dans le quartier Raba, pour assurer une présence active de proximité et accompagner les habitants dans leurs démarches et dans leurs projets d'amélioration du cadre de vie.

Le Commissaire de Police, Emmanuel Richard, a par ailleurs réaffirmé la priorité donnée à la lutte contre le trafic de stupéfiants et les occupations de halls d'immeuble. Des opérations, dénommées Structures légères d'intervention coordonnée (SLIC), ont récemment été menées par la Police nationale, le 15 septembre puis le 21 septembre. À chaque fois, ces opérations ont mobilisé pas moins de 25 fonctionnaires de police avec des chiens de recherche en stupéfiants.

La lutte contre la pérennisation du point de deal en question passe également par une appropriation positive du territoire et l'implication de ses habitants. À cet effet, la nouvelle maison municipale de quartier ou encore la structure en bois co-construite avec les acteurs du quartier ont récemment vu le jour.

Enfin, le bailleur agit également pour inciter au respect de son environnement, avec un nouveau prestataire pour l'entretien des locaux présent cinq heures par jour, l'entrée de la tour C repeinte, ainsi que la mise en place d'un plan de dératisation.

Question sur les voitures épaves stationnées sur des places handicapé et déjà signalées au bailleur.

La procédure concernant l'enlèvement des véhicules gênants ou abusifs sur le domaine privatif, requiert l'envoi par le propriétaire d'une réquisition à la Police nationale. Cette dernière transmet ensuite un recommandé, préparé par le bailleur, au propriétaire du véhicule le mettant en demeure d'enlever son véhicule. En cas d'inaction, il transmet la réquisition à la Police municipale qui va alors se charger de programmer l'enlèvement du véhicule, en fonction des disponibilités de la fourrière métropolitaine.

La Police municipale a aussi la possibilité d'intervenir immédiatement pour verbaliser le stationnement sur un emplacement réservé aux Personnes à mobilité réduite.. En 2022, ce sont 42 verbalisations de véhicules qui ont été dressées par la Police municipale, au niveau de la rue du 19 mars 1962, à la demande du bailleur ou des riverains, pour des motifs de stationnement très gênant ou abusif.

Question sur la vitesse excessive, surtout la nuit, au niveau de la rue François Rabelais.

Il est possible de réaliser des contrôles de vitesse grâce au radar de la Police municipale, en précisant que des contrôles de Police municipale ont déjà été effectués en juillet dernier, avec un rappel à la réglementation effectué. L'aménagement créé au carrefour des rues Rabelais et Ronsard vise à sécuriser la traversée piétonne sur ce tronçon. La rue François Rabelais fera l'objet à terme d'une requalification pour permettre le passage du Bus Express.

M. le Maire aborde enfin la réglementation en matière de bruit, en citant les principaux interlocuteurs à contacter en cas de différends, tout en prônant le dialogue entre les personnes concernées pour éviter toute situation conflictuelle.

- La Police municipale, du lundi au vendredi, de 8h à 21h, et du mardi au samedi jusqu'à 1h du matin, au 05 56 84 78 22
- La Police nationale, la nuit, le weekend et les jours fériés, en composant le 17
- La Médiatrice territoriale sur la page Internet www.talence.fr/mediatrice-territoriale/

M. le Maire conclut en rappelant le très riche programme d'animations proposé cet été par la Ville et ses partenaires, dont les associations locales, pour permettre aux Talençais, qui n'ont pas pu partir en vacances, de profiter pleinement de la période estivale. Des mesures qui ont participé à contenir la délinquance à Talence cet été, si l'on tient compte des chiffres de la Police nationale. Des activités toujours, qui seront également proposées pour les festivités de fin d'année.

II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service, trois balayeurs, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs mis en place gratuitement par la Ville permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeur, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Raba, correspondant au secteur 2, les bennes sont installées sur le parking du stade nautique. Le prochain passage aura lieu le mardi 8 novembre, de 8h à 18h.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le Maire précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2022, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Raba est le suivant :

- 17 interventions pour dépôts sauvages dont 10 ramassages par les agents et une verbalisation ;
- 1 intervention pour des demandes d'élagage/taille de haies ;
- 1 intervention pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrés/non triés/poubelles au sol).

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de huit chantiers.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Proposition d'implanter des poubelles en entrée et sortie du bois, rue Rabelais.

Des poubelles sont déjà implantées devant le lycée hôtelier ainsi qu'au parc Colette et il n'est pas prévu d'implantation supplémentaire à ce jour.

Question sur l'entretien des trottoirs qui n'est plus assuré et notamment les herbes hautes qui gênent le passage par certains endroits.

L'arrêté municipal de 2017 précise qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant, aux locataires d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Question sur la présence des rats à la tour C de Raba ou dans les jardins partagés situés à proximité.

Un plan de dératisation a été récemment mis en place à la tour C de Raba. Il appartient au bailleur de mettre en œuvre tous les moyens pour assurer la salubrité des lieux.

Si nécessaire, le référent de la Ville de Talence, Serge Bouchet, peut intervenir pour conseiller le gestionnaire ou le rappeler à l'ordre en cas manquement grave à ses missions.

Pour les jardins de Raba, Monsieur Bouchet échange régulièrement avec la présidente de l'association qui gère les jardins afin de mettre en place des mesures pour éviter la prolifération des rats.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur Bouchet à hygiene@talence.fr ou par téléphone au 05 56 84 78 06 sur ses permanences les mardis et jeudis, de 14h à 16h.

III. Les projets à l'échelle de la Ville et du quartier

❖ Les projets à l'échelle de la commune

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 20 millions d'euros, est prévue pour juin 2023.

✓ L'aménagement d'un skatepark paysager

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville en 2019, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Un projet qui a été porté par un groupe de six jeunes talençais.

Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et en parfaite harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera livré dans le courant de l'année 2023.

✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal. La première partie de ce projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, a été livrée cet été pour garantir l'édition 2022 du Décastar, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre derniers. La livraison définitive du projet est quant à elle prévue en 2023.

M. le Maire poursuit en présentant les projets ayant trait à la culture.

✓ Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

✓ Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie.

Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune, avec notamment :

✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu est les études ont débuté.

✓ Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. Si les places Emile Zola, Peylanne et de la Victoire 14-18 verront leurs travaux débiter dès cette année, les places Albert Thomas, Gauguin, Wilson et Fehlmann seront rénovées dans les prochaines années après une phase de concertation.

La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Pour ce faire, la Ville noue des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des nouvelles solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Le budget de la Maison des solidarités, qui a été inaugurée le 23 mai 2022, atteint 1,6 million d'euros.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La plateforme du bénévolat ;
- La distribution en juin dernier de 330 dictionnaires aux élèves talençais de CE1 et 303 calculatrices aux élèves talençais de CM2 ;
- Le Permis Jeune et Solidaire ;
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères.

Enfin M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, le Carnaval de Thouars, Talence Estival, ou encore Drôle de Noël et Talence en Lumières.

❖ Les projets à l'échelle du quartier

M. le Maire présente les projets à l'échelle du quartier et notamment l'implantation de la nouvelle maison municipale, en plein cœur de quartier. Un projet qui a débuté il y a quatre ans, dans le cadre de la concrétisation de *Raba demain*, et qui visait notamment à implanter un lieu municipal au centre du quartier.

Un nouvel équipement qui a pour vocation de contribuer au projet social et au fonctionnement du quartier à travers l'organisation de rencontres, d'animations et autres réunions. Les agents municipaux ainsi que les associations qui occuperont les lieux permettront de réaliser un diagnostic social en temps réel du quartier, afin de mettre en place par la suite des actions en adéquation avec les besoins du quartier.

Au sujet des problèmes rencontrés par les riverains avec le bailleur Aquitanis, M. le Maire informe qu'il va rencontrer très prochainement la Direction d'Aquitanis, l'occasion pour lui de demander au bailleur de rendre des comptes sur les sujets préoccupants du quotidien. Il assure qu'il fera tout en son pouvoir pour faciliter les liens entre les acteurs du territoire et améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

M. le Maire évoque également la requalification de la place du 1^{er} Mai, en cohérence avec le nouveau schéma de circulation dans le quartier, qui sera effectif d'ici à la fin de l'année. La pré-configuration de la place en elle-même se fera dans le courant du dernier trimestre 2022, avec l'installation de baliroad

pour définir temporairement les usages. Cette requalification se traduira notamment par une extension de la partie végétalisée.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 32 millions d'euros investis et des 6,3 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale, la Ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis cinq années. La dette par habitant n'excède pas les 374 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100% des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/. L'idée est de proposer à chaque Talençais un espace vert public à 10 minutes de son domicile. Une réflexion est également en cours sur la végétalisation des cours d'école.

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

M. le Maire fait un focus sur l'objectif de végétalisation de 100% des cours d'écoles. En effet, un grand projet est en cours sur l'école Paul Lapie dont la cour de récréation va devenir une véritable oasis de fraîcheur pour proposer un espace de vie plus agréable aux enfants et participer à la végétalisation de

la ville. Pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur à la cour, différentes essences d'arbres seront plantés au fur-et-à-mesure pour respecter les meilleures conditions de plantation. Une jardinière sera installée le long de la grille afin d'accueillir des plantes grimpantes mais aussi des aromatiques et des légumes. L'idée est d'offrir aux enfants un espace pour les sensibiliser au jardinage et leur permettre de planter leurs propres végétaux dans le cadre de projets pédagogiques.

Une démarche expérimentale qui sera ensuite adaptée et développée dans les autres écoles talençaises.

M. le Maire passe enfin la parole à Stéphane Delgado pour évoquer la problématique des moustiques-tigres. Ce dernier affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

L'élu de proximité précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de la métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur a été lancé avec le soutien du centre de démoustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gîtes larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur ce sujet.

Enfin, il a été demandé au service Environnement et Paysage de la Ville de systématiquement végétaliser avec des plantes mellifères, véritable répulsif à moustiques, lors d'opérations de végétalisation sur le territoire.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Question sur les nombreuses constructions d'immeubles au détriment des espaces verts, depuis plus de 5 ans, sur le cours de la Libération comme partout dans Talence.

Le cours de la Libération est un axe de transport en commun en site propre, où la Ville soutient la densification. L'abatage d'arbres ne nécessite pas toujours une autorisation administrative.

La Ville a néanmoins effectué un travail d'inventaire puis de protection de nombreux arbres au niveau du Plan local d'urbanisme.

Question sur la responsabilité de l'entretien du fossé qui longe les fonds de jardin de l'avenue Marly jouxtant la résidence Aquitanis de Raba ? On peut y trouver palettes, pneus et autres déchets et l'employé d'Aquitanis a pour consigne de ne pas enlever ces déchets car cet espace appartient à la mairie.

L'entretien de cette partie a été programmé en lien avec la charge de travail du service.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision est d'autant plus historique que cela faisait plus de 70 ans que les trains ne s'arrêtaient plus à la halte ferroviaire de Talence. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin.

M. le Maire précise qu'une période de concertation aura lieu du 20 septembre au 19 novembre 2022 pour permettre aux habitants de prendre connaissance du projet mais également pour apporter des contributions sur les aménagements envisagés.

La réouverture de la gare Médoquine sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, traversera le quartier de Raba en passant par la rue François Rabelais.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

Un habitant demande si l'avènement de cette nouvelle ligne de bus engendrera des nuisances sonores. M. le Maire répond qu'il s'agira de bus électrique et donc très peu bruyant.

M. le Maire amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

M. le Maire excuse Monsieur Jestin, qui n'a pas pu répondre présent pour cette réunion, mais signale la présence de Monsieur Leblay, responsable du service Voirie de la Ville.

Ce dernier précise qu'une période de concertation s'est déroulée d'avril à juin dernier pour définir les principaux usages et proposer différents scénarii concernant un nouveau plan de circulation aux habitants du quartier.

À la suite de ces échanges, une proposition a été retenue et sera expérimentée d'ici à la fin de l'année.

Plusieurs riverains remettent en cause certaines décisions qui émanent du nouveau plan de circulation, qui sera effectif au dernier trimestre 2022. M. le Maire rappelle d'une part que la proposition qui a été faite prend en compte la remontée globale de l'ensemble des riverains, et a été validé majoritairement par ces derniers lors de la dernière consultation. D'autre part, il précise que ces aménagements sont prévus à titre expérimental et peuvent donc faire l'objet d'une réévaluation par les services de la Ville.

Une habitante pointe le manque de places de stationnement dans le quartier, avec de surcroît des voitures exogènes qui viennent de plus en plus souvent se garer aux pieds des tours. M. le Maire regrette cette situation mais assure qu'il appartient au bailleur Aquitanis, propriétaire des lieux, de fermer ces parkings pour assurer sa bonne utilisation par ses habitants.

Un riverain demande ce que la municipalité peut faire contre la division des logements et la multiplication des colocataires, qui engendrent des problèmes liés au stationnement, à la gestion des poubelles, etc. M. le Maire déplore ce phénomène qui touche la plupart des communes et assure que la Ville n'a aucun moyen de lutter contre ces pratiques autorisées par la loi. Passer le quartier en zone réglementée au niveau du stationnement permettrait de limiter en partie ces désagréments, encore faut-il que cette décision fasse l'unanimité auprès de tous les riverains.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Question sur l'interdiction de tourner à gauche existant à la sortie du parking "non aménagé" entre les tours B et C qui nécessite de faire le tour du quartier pour regagner l'avenue Thouars.

Le panneau d'interdiction de tourner à gauche a été implanté par Aquitanis en sortie de parking pour être en conformité avec la signalisation au sol de la rue Rabelais (ligne continue). Les services peuvent néanmoins étudier avec la métropole la suppression de cette ligne.

Question sur l'opportunité de faire sortir tout le quartier vers l'avenue de Thouars, qui débouche dans un virage.

La sortie par la rue Calixte Camelle sur Thouars est davantage dangereuse car il y a un manque de visibilité important, la file de retenue du feu au carrefour Rabelais masquant les véhicules en provenance du sud.

Question sur la dangerosité au croisement du cours de la Libération et de l'avenue de Thouars, les usagers pensants qu'il s'agit d'un rond-point.

Même si l'aménagement n'est pas compris de tous, il permet de faire ralentir tout le monde et sécurise de ce fait les lieux, car à ce jour aucun accident n'a été recensé.

Question sur la partie de trottoir réservée aux vélos et piétons, côté Victor Louis, sur le cours de la Libération qui s'avère extrêmement dangereuse pour les piétons, car la voie est empruntée également par toutes sortes de véhicules à deux roues motorisés, lorsque qu'il y a des ralentissements sur la chaussée.

Il y a un projet de création d'une piste cyclable à cet endroit, la métropole va récupérer du terrain sur le lycée Victor Louis. Une piste cyclable pourra relier l'avenue de Thouars à la rue de Trémeuge qui sera aménagée en suivant.

Proposition de refaire et élargir les trottoirs allée des Peupliers, ainsi que les bateaux qui sont mal conçus (débordement en cas de fortes pluies).

La requalification de cette rue n'est pas programmée à ce jour.

Question sur la rue Calixte Camelle qui est devenue une voie très passante, les voitures roulent vite et la pollution sonore est importante. Le stationnement n'est plus alterné depuis longtemps.

Le nouveau plan de circulation qui sera expérimenté suite à la concertation, aura pour effet de supprimer le contournement du carrefour à feux de la rue Rabelais et de l'avenue de Thouars et donc de diminuer la densité de circulation sur cette voie.

La réunion se termine à 20h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Haut-Brion, le mercredi 16 novembre, salle du Haut-Brion.
